



Bulletin d'inscription

(un bulletin d'inscription par membre)

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer ou à donner le plus rapidement possible au chef de troupe aux coordonnées de bas de page. Dès la troisième séance, l'enfant ne sera en effet plus couvert par l'assurance complémentaire cadette si le présent formulaire d'adhésion ne nous est pas parvenu signé. De plus, nous pourrions ainsi vous adresser la correspondance relative aux activités de la troupe.

A) Informations sur le requérant

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse e-mail (si existante) : _____

Adresse : _____

NPA : _____ Localité : _____

Date de naissance : _____

Allergies et autres remarques : _____

B) Informations concernant les représentants légaux

Nom et prénom du père ou de la mère : _____

N° de tél fixe des parents: _____

N° de tél portable d'un des parents: _____

Adresse e-mail d'un parent (si existante) : _____

L'adresse e-mail ci-dessus est régulièrement consultée (2x / semaine) ? oui non

J'accepte que des photos d'activité où figurent mes enfants soient affichées (sans masquage du visage) sur le site internet oui non

Je pourrais ponctuellement mettre une voiture à disposition des cadets pour faciliter les déplacements lors d'activités ? oui non Si oui, j'aurais places de libre.

Lieu, date :

Signature d'un représentant légal :

Uniforme

Le port de l'uniforme est obligatoire à toutes les séances (condition pour la couverture d'assurance), celui-ci se compose au minimum de la chemise et du foulard de troupe. Les parents désirants acheter d'autres pièces d'uniforme (ceinturon, polaire, veste, béret, etc.) peuvent le faire librement.

Le matériel Cadet peut se commander auprès du Magasin Unioniste romand via le site Internet www.magasin-unioniste.ch, le foulard s'achète auprès de la troupe pour la somme de 25.- FRS

La troupe s'engage à rembourser l'achat du de la chemise et du foulard, au prorata temporis, si la troupe devait cesser arrêter ces activités dans les 5 mois suivant l'inscription.

Cotisations

La troupe fixe chaque année le montant des cotisations annuelles, actuellement (2008) elles se montent à 100 FRS à verser à réception de la facture. De plus nous vous prions de remettre 2.- FRS à votre enfant à chaque séance, cette somme couvre les frais de goûté.

Présences et excuses

Pour des raisons de responsabilité et d'organisation, nous vous prions d'excuser l'éventuelle absence de votre enfant auprès du chef responsable par SMS ou téléphone, la forme du mail n'est acceptée que jusqu'au mercredi précédant au plus tard.

Informations

Les informations sont en général envoyées par mail pour des raisons de coûts et de rapidité. Cependant le site Internet de la troupe est le moyen le plus rapide de vous informer.

Prévention contre les tiques

Les activités cadettes, qu'il s'agisse des séances ou du camp d'été, se déroulent habituellement dans la forêt ou dans les champs, et sont souvent de durée prolongée.

Par conséquent, il convient d'être vigilant à la présence de tiques. Cet acarien se nourrit du sang des mammifères qu'il agrippe à leur passage. On en rencontre dans nos régions d'avril à novembre. Ils sont problématiques car ils peuvent être porteurs de maladies.

Il y a environ 5% de chance en Europe d'être infecté par les maladies de Lyme ou d'autres maladies virales en cas de piqûre. D'autre part, si la maladie est avérée, des complications parfois graves peuvent survenir.

Afin de limiter la prise de risque, nous conseillons donc à tous nos cadets de se protéger par la vaccination, et éventuellement par l'emploi d'anti-insectes. Le vaccin contre la FSME est d'ailleurs conseillé en Suisse pour tous les enfants de plus de 6 ans.

Nous vous recommandons donc avant de partir en camp ou en activité cadette de contrôler la validité de ce vaccin et, le cas contraire, de le mettre à jour.

